



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2758

OBJET

**Approbation du zonage d'assainissement APRES enquête publique
MONTAUT 09**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze du mois de mai de 17 h 00 à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Présents : Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI.

Excusés :

Jean-Pierre BOIX, Louis MARETTE, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Pierre VIEL

Absents :

Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, André VIDAL,

Procuration :

Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Elisabeth CLAIN

Pierre VIEL donne pouvoir à Christine TEQUI

Jean-Michel SOLER donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Jérôme BLASQUEZ

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-10, R 2224-8 et R 2224-9 ;
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 123-3 et R 123-9 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration en date du 13 janvier 2022 approuvant le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Sulpice-Sur-Lèze ;
- Vu l'arrêté syndical du 9 décembre 2023 soumettant le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique ;
- Vu que le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement dans son ensemble ;
- Vu l'avis favorable et la prise en compte de la réserve et de la recommandation émises par le Commissaire Enquêteur :

Un programme hiérarchisé de travaux visant à la réduction des entrées d'eaux claires parasites et au traitement du phosphore à la station de traitement a été élaboré dans le schéma directeur d'assainissement ayant abouti au présent zonage.

Considérant que le projet de zonage d'assainissement est prêt à être approuvé après enquête publique, pour qu'il soit opposable aux tiers.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ledit zonage d'assainissement.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à mettre en place le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de MONTAUT 09.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

